

Orientations



OS 1 / Renforcer le sentiment d'appartenance et l'implication de tous dans le projet de territoire



OS 2 / Développer des stratégies de coopération intra et extraterritoriales



OS 3 / Préserver les espaces et les espèces pour maintenir la biodiversité et les services fournis par la nature

Mesures

M1. Favoriser l'appropriation et diffusion d'une culture commune
M2. Produire et partager de la connaissance, valoriser les patrimoines culturels, paysagers et naturels
M3. Soutenir les initiatives collectives favorisant la cohésion, la solidarité et la créativité
M4. Mobiliser l'action culturelle et faire appel au sensible pour faciliter la rencontre et le dialogue

M5. Construire une vision partagée de l'avenir
M6. Développer les coopérations et la mise en réseaux d'acteurs

M7. Protéger, restaurer et gérer durablement les espaces naturels, concentrés de biodiversité (ou les espaces de nature)
M8. Préserver, restaurer et renforcer les connectivités écologiques
M9. Anticiper, guider et maîtriser l'évolution paysagère du Pilat
M10. Faciliter l'appropriation et l'intégration des enjeux de biodiversité



OS 4 / Concilier sobriété et développement, adapter nos modes de production et de consommation

M 11. Accélérer les transformations du monde agricole et sylvicoles

M 12. Accompagner le développement d'activités fondées sur la valorisation durable des ressources spécifiques du Pilat, et s'appuyant sur les ressorts de l'innovation et la coopération

M 13. Développer une économie touristique génératrice d'emplois et cohérente avec les valeurs Parc

M 14. Activer le levier de l'économie circulaire



OS 5 /Tendre vers une plus grande résilience énergétique, climatique, alimentaire, démocratique

M 15. Promouvoir le développement endogène des énergies renouvelables/des écosystèmes énergétiques reliés aux ressources locales

M 16. Soutenir l'innovation au service de la sobriété

M 17. Partager la ressource en eau

M 18. Plébisciter une consommation locale et durable

M 19. Repenser la mobilité : passer des mobilités subies à une mobilité ou démobilité choisie



OS 6 /Accueillir dans des conditions pérennes pour le territoire et ses ressources

M 20. Contenir l'artificialisation des sols

M 21. Impulser un aménagement ambitieux et résilient des villes et des villages

M 22. Développer une politique de l'habitabilité adaptée aux évolutions de la société

M 23. Limiter les conflits d'usage, gérer les impacts liés aux activités économiques